

DEPARTEMENT

**Séance du 30 mars 2026**

**BOUCHES DU RHONE**

L'an deux-mille-vingt-six et le trente mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

**Nombre de membres  
afférents au  
conseil municipal :  
En exercice : 15**

**Présents :** Madame BAYEUL Julie, Monsieur RAMILSON Gilles, Madame BAZIN Natacha, Monsieur VILLERMY Jean-Louis, adjoints au maire.  
Monsieur FÉRAUD Didier, Madame VICTORIA Mélissa, Monsieur GARAGNON Julien, Madame TANGUY Laure, Monsieur FABRE Jérémie, Madame THOMAS Lauriane, Monsieur BIENTZ Florent, Monsieur GESLIN Arnaud.

**Qui ont pris part  
à la délibération : 14**

**Absents excusés :** Madame MAGNIER Christine (a donné procuration à Monsieur VILLERMY Jean-Louis), Madame BRETON Magali.

**Date de la convocation :  
24 mars 2026**

**A été nommé secrétaire de séance : Madame BAYEUL Julie**

**Date d'affichage :**

**Objet de la délibération : Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales**

Monsieur le maire expose à l'assemblée, que conformément aux statuts du Syndicat Intercommunal des Alpes Septentrionales, la commune est représentée au sein de ce syndicat par 2 délégués titulaires désignés par le conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants.

Modalités de vote : Monsieur le maire rappelle qu'en application de l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, il propose de voter à main levée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

consulté, décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Candidatures :

Sont candidats aux fonctions de délégué titulaire :

- Monsieur Laurent GESLIN
- Monsieur Jean-Louis VILLERMY

Vote : Monsieur le maire met aux voix ces candidatures.

- Nombre de votants : 14
- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstentions : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré :

1. ÉLIT en qualité de délégué titulaire au Syndicat Intercommunal des Alpes Septentrionales :
  - Monsieur Laurent GESLIN
  - Monsieur Jean-Louis VILLERMY

2. CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal des Alpes Septentrionales.

Vote : - Pour – 14 voix      - Contre – 0 voix      - Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations  
Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents

